

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

NUMÉRO 38.**JEUDI 17 SEPTEMBRE 1868.****PRIX DE L'ABONNEMENT :**

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMÉRO.	0 fr. 50 cent.

PARTIE OFFICIELLE

Par décret en date du 10 août 1868, l'Empereur, sur la proposition du maréchal ministre de la guerre a conféré la médaille militaire au sieur Fanchon (Louis-François-Joseph), gendarme au détachement de Saint-Pierre et Miquelon.

ARRÊTÉ portant émission de traites en remboursement d'avances au service marine.

Saint-Pierre, le 10 septembre 1868.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'ordonnance du 13 mai 1838 ;

Vu l'arrêté du 2 avril 1868 ;

Attendu qu'il résulte du bordereau récapitulatif des mandats payés pendant le mois d'août 1868, que la caisse coloniale a avancé au service marine, pour le compte de l'exercice 1868, une somme de *vingt-six mille huit cent soixante-dix-neuf francs dix-neuf centimes*, qu'il est nécessaire de lui rembourser ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1^{er}. Le Trésorier-Pyeur de la colonie est autorisé à tirer pour le compte de l'Agent comptable des traites de la marine, sur le Caissier central du trésor public à Paris, des traites à 30 jours de vue jusqu'à concurrence de la somme de *vingt-six mille huit cent soixante-dix-neuf francs dix-neuf centimes*, à laquelle s'élèvent les dépenses effectuées pour le service *Marine* pendant le mois d'août 1868, au compte de l'exercice 1868, et qui se répartissent de la manière suivante, savoir :

Chapitre 4	9,239	fr. 77
— 5	2,881	75
— 6	172	17
— 9	13,699	78
— 10	17	46
— 11	133	76
— 18	734	50
	26,879	19

Art. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 10 septembre 1868.

V. CREN.

Par le Commandant:

L'Ordonnateur,

A. LE CLOS.

ADJUDICATION PUBLIQUE.

L'adjudication de la construction d'un hangar en bois, qui devait avoir lieu le 14 septembre courant, a été renvoyée au lundi, 21 de ce mois.

Le cahier des charges, le plan et le devis sont déposés au détail des Travaux et Approvisionnements (Magasin général), où l'on pourra en prendre connaissance aux heures ordinaires d'ouverture des bureaux.

AVIS DE SAUVETAGE.

Une embarcation non pontée, trouvée en pleine mer, a été conduite au port de Saint-Pierre.

Elle a les dimensions suivantes :

Longueur de tête en tête 7^m15 c.; largeur au maître beau 2^m65 c.; creux au milieu 0^m90c.

Elle a 4 bancs et un tillac, elle est peinte en noir à l'extérieur, sans marque aucune.

Une embarcation non pontée, trouvée en pleine mer a été conduite au port de Saint-Pierre.

Elle a les dimensions suivantes :

Longueur de tête en tête 7^m80 c.; largeur au maître beau 2^m70 c.; creux au milieu 1^m00.

Elle à 4 bancs et un tillac, elle est peinte en noir à l'extérieur, sans gouvernail, est marquée de deux ronds peints en blanc à l'arrière.

Dans cette embarcation se trouvent 2 mâts, deux avirons, un jeu de voiles, et environ 30 pièces de lignes.

TRIBUNAL MARITIME COMMERCIAL.

Audience du 11 septembre 1868.

Ont été condamnés :

1^o Chartier (Joseph), inscrit à Cancale, f° 3,217, n° 217, comme matelot de 3^e classe, à six mois de prison, pour désobéissance envers son capitaine, avec injures et menaces; par application des articles 60 § 3 et 55 § 5, du décret-loi disciplinaire et pénal pour la marine marchande du 24 mars 1852;

2^o Kerendel (Jean-Louis), inscrit à Brest, f° 180, n° 714, comme novice, à un mois de prison, pour désertion dans une colonie française, par application des articles 66 § 2 et 67 § 2 du décret-loi disciplinaire et pénal, pour la marine marchande du 24 mars 1852.

— Une expérience d'un curieux appareil de sauvetage a été faite ce matin aux bains de M. Decker, par un américain, M. E.-B. Craddock.

Cet appareil se compose d'une veste en liège et d'un surtout en caoutchouc qui couvre le corps tout entier, à l'exception de la figure et des mains. Le porteur de cette veste et de ce surtout est ainsi protégé, ainsi que les

objets de valeur qu'il peut avoir avec lui; il reste sec et n'a pas à craindre les crampes. Le poids de ses souliers est calculé pour le maintenir dans une position perpendiculaire, et des nageoires artificielles lui permettent de se rendre où il veut. Enfin une boîte à provisions qu'il traîne partout avec lui sans en sentir le poids contient de l'eau et des provisions. Cette boîte est surmontée d'un drapeau avec signal.

Ce système est la propriété de la Compagnie nationale de sauvetage et de lestage, dont le siège est à New-York, Cedar-Street, 73.

M. Craddock et un autre Américain ont donné ce matin aux habitués des bains de M. Decker la meilleure idée de cette invention. Ils sont restés une heure et demie dans l'eau où ils allaient aussi vite qu'un homme marchant sur une bonne route. A une certaine distance du rivage ils se sont arrêtés pour déjeuner avec les provisions emportées par eux dans leur boîte en ferblanc.

(*Courrier du Havre*).

On lit dans le Figaro:

Après l'article de notre collaborateur Wolff sur le câble transatlantique français, il nous a paru intéressant de faire connaître à nos lecteurs toutes les lignes sous-marines, la date de leur création et la distance en milles anglais :

Route	Date	Milles
Dover à Calais.	1850	24
Dover à Ostende.	1852	76
Holyhead à Flow.	1852	65
Angleterre — Hollande. . .	1853	115
Port-Patrick — Donagladée. .	1853	26
Italie — Corse.	1854	65
Corse — Sardaigne.	1854	10
Danemark — Grand-Belt. .	1854	15
Danemark — Petit-Belt. .	1854	5
Danemark — Sund.	1855	12
Ecosse — Frith of forth. .	1855	4
La mer Noire.	1855	400
Soland — Ile de Wight. .	1855	3
Détroit de Messine.	1856	5
Golfe de Northumberland. .	1856	74
Bosphore.	1856	1
Nouvelle-Ecosse.	1856	2
Saint-Pétersbourg — Cronstadt.	1856	10
Câble atlantique anglais —		
Valentia — Trinity-Bay. .	1858	1.950
Id. id. id. .	1865	1.896
Id. id. id. .	1866	1.852
Id. Placentia-Sydney. .	1867	300
Malte à Alexandrie, par Tripoli et Benghazi	1861	1.330
Fao à Kursachw.	1866	1.308
Ceylan.	1866	35
Cuba — Florida — Havane .	1866	244
		9.827

Le réseau sous-marin avait donc, à la fin de 1867, une étendue de près 10,000 milles



anglais. Avec le câble transatlantique français qui sera livré au public l'année prochaine, et les autres lignes sous-marines qui sont à l'étude, telles que les lignes entre la France et l'Algérie, ce réseau sous-marin atteindra donc, avant un an, une longueur totale de plus de 15,000 milles anglais ou approximativement de vingt-cinq à trente mille kilomètres.

EXTRAITS

D'une Conférence à l'Asile impérial de Vincennes

PAR LE DOCTEUR DANET,

Médecin du ministère de l'intérieur.

SUITE.

DE L'ALCOOLISME.

Effets de l'alcool concentré sur l'organisme.

Mis en contact avec la peau, l'alcool, après une sensation passagère de froid due à l'évaporation rapide, produit une sensation d'autant plus vive, que l'épiderme est plus mince et que l'organe est plus sensible.

La douleur peut être assez forte si l'alcool est sans cesse renouvelé.

En même temps, on voit pâlir le tissu lorsqu'il était injecté, et, pour peu que la partie ait été pendant une heure, par exemple, soumise à l'action continue de cette substance, elle se racornit, se ride et subit une astriction très-forte.

Cet effet est encore plus marqué sur une membrane muqueuse.

Mais, aussitôt que l'alcool cesse d'agir, le sang revient dans le tissu, et bientôt une véritable fluxion survient, qui revêt tous les caractères de la phlegmasie la plus légère jusqu'à ceux de l'inflammation la plus violente, selon que le contact de l'alcool a duré plus longtemps.

A l'intérieur, l'alcool concentré est un poison acré et corrosif; il enflamme l'estomac et les intestins, produit des ecchymoses, des infiltrations sanguines et détruit la muqueuse. Quant à ses effets généraux, c'est l'insensibilité, la stupeur, la dilatation des pupilles, la dyspepsie et le coma, que la mort suit à courte distance.

L'alcool concentré étant rarement à la portée des consommateurs, je ne m'arrêterai pas plus longtemps à son sujet; mais il était nécessaire de vous indiquer ses effets, car déjà ils font prévoir ceux de l'alcool mitigé mais pris pendant longtemps.

L'abus des alcooliques a des origines diverses.

Chez les uns, c'est un goût qui invite et entraîne à des excès quotidiens.

C'est le cas général des enfants d'ivrognes, comme nous le verrons tout à l'heure.

Chez beaucoup, c'est l'oisiveté, le désœuvrement, la fréquentation des buveurs, l'habitude du cabaret et de tous les endroits où l'on fume.

Chez d'autres le prétexte vient des prétendues nécessités d'un commerce où les affaires se traitent le verre à la main. Tels sont, en général, les courtiers, les voyageurs, les marchands de vins en gros et les marchands de comestibles. Ou bien c'est le besoin d'amorcer une clientèle en prêchant l'exemple. Le nombre de marchands de vin au détail, d'épicier, de liquoristes qui meurent par suite des abus spiritueux est vraiment monstrueux.

J'en connais beaucoup; j'en ai vu mourir un grand nombre, tous meurent de la même façon. Le prétexte de la clientèle ne tarde pas à n'être bon que pour le matin. Dans la journée, ils s'échappent de leurs magasins, fuient les regards de leurs employés ou les remontrances de leurs femmes, et vont trinquer encore chez les confrères voisins.

Ils meurent hydropiques!

Il est d'usage, dans les classes ouvrières, de s'inviter à boire à toute heure du jour, par

forme de politesse: la naissance d'un enfant, le mariage d'un des siens, le bon ou le mauvais numéro du fils; il n'est pas jusqu'à l'enterrement d'un proche, d'un ami, d'un indifférent quelquefois, mais qui est l'ami d'un ami, qui ne donne prétexte à choquer le verre.

Le matin au réveil, ah! c'est une grande affaire! il faut tuer le ver, chasser le miasme, voir si les amis sont vivants et causer des affaires de la nuit.

C'est chez le marchand de vin du coin que se donne le rendez-vous général des hommes pour y boire le vin blanc; c'est chez l'épicier que se réunissent les femmes; celles-ci sous le prétexte des achats du jour y boivent le cassis.

En certains cas, plus rares, l'alcool est le consolateur qui fait oublier ou noie le chagrin et dissipe les soucis.

Puis l'habitude une fois prise devient un besoin impérieux, une passion irrésistible, contre laquelle viennent échouer tous les conseils, les résolutions les plus solennelles et les mieux arrêtées.

« Qui a bu boira. »

A dose modérée, l'alcool produit une stimulation énergique de l'estomac. Il réchauffe, dit-on, il donne du cœur, fait un creux. Mais savez-vous ce que c'est que cette sensation que vous croyez salutaire? C'est une augmentation de toutes les sécrétions de l'estomac, qui s'empresse de noyer cet ennemi nouveau, c'est une défense instinctive de l'organe contre l'agent destructeur.

A cet effet local, s'ajoute, dans les limites proportionnées à la dose, soit une excitation modérée de la circulation et du système nerveux, soit un commencement d'ivresse, le gris d'officier, soit enfin l'ivresse proprement dite, depuis ses nuances les plus légères jusqu'à l'anéantissement des fonctions cérébrales.

Emoussée par l'habitude, la première impression sur l'estomac ne se traduit plus par des réactions secondaires; mais les altérations de l'organe gastrique et de l'économie toutentièrè ne s'en produisent pas moins et jettent des racines d'autant plus profondes. Ce sont des gastrites ou plutôt des catarrhes chroniques de l'estomac.

Les pituites apparaissent en premier lieu: ce sont des vomissements glaireux, bilieux ou non, qui arrivent périodiquement chaque matin, dès que le nouveau buveur se lève.

Ces vomissements ne tardent pas à devenir continus, l'appétit disparaît, l'estomac refuse toute espèce d'aliments, à moins d'être excité par quelque liqueur assez forte pour le ranimer.

Mais bientôt ces liqueurs apéritives ne peuvent plus agir, l'estomac reste inerte et indolent, et finit par rejeter même les liqueurs qu'il tolérait en dernier lieu.

Si l'estomac résiste, l'intoxication s'étend de proche en proche:

Au foie d'abord, qui prend un développement anormal, il se gonfle au début, mais bientôt la transformation des tissus se traduit par une gêne dans la circulation. La maladie des buveurs se dessine, la cirrhose se déclare; le cœur devient malade, les reins se prennent à leur tour, et une hydropisie générale termine la scène.

Toutefois il arrive que la terminaison se produit bien plus vite: c'est lorsque le ramolissement cérébral, amené par la dégénérescence des vaisseaux, ou un délire furieux, abrège une existence minée dans les sources mêmes de la nutrition.

L'ivresse est le résultat immédiat de l'ingestion des boissons spiritueuses. L'économie n'est que faiblement ébranlée au début. Le visage s'injecte, l'œil est brillant, la circulation s'accélère, les forces semblent augmenter, on est excité. L'intelligence partage cette stimulation: les idées se poussent, les préoccupations s'effacent; la parole, le geste s'animent.

Cette influence immédiate de l'alcool donne parfois aux facultés intellectuelles une puissance et un développement remarquable. Des écrivains, des poètes trouvent dans cette stimulation artificielle une véritable inspiration; certains acteurs demandent de même à l'alcool une puissance d'expression dramatique qui leur ferait défaut sans ce dangereux auxiliaire. Qui de vous n'a connu une de ces intelligences d'élite, artiste, poète, musicien, que sais-je? il y en a partout, qui pensent avoir besoin, pour exciter leur verve, de se plonger dans l'ivresse; qui n'a vu cet acteur célèbre qui tant de fois a arraché nos larmes par ses élans dramatiques, par son geste si puissant, sa parole menaçante, ou ses pleurs déchirants? nous avons tous assisté à sa dégradation par l'alcool. Qui n'a éprouvé les émotions si vives et si douces à la fois, à la lecture des vers charmants que tel poète aimé a versés à torrents dans ses ouvrages les plus recherchés. Il est mort dans l'ivresse encore, celui-là! Et que d'intelligences usées par cette force artificielle? Car, si ces élans du génie se sont fait jour sous l'influence excitatrice de l'alcool, les choses n'ont pas tardé à changer. Les facultés ne sont plus simplement excitées, elles se pervertissent; un pas de plus encore, elles se dépriment.

L'alcoolisme chronique comprend l'ensemble des accidents déterminés par l'usage excessif ou même modéré, mais prolongé des boissons spiritueuses.

Bon nombre de buveurs, tout en absorbant beaucoup, ne s'enivrent pas; ils s'alcoolisent, s'imbibent en quelque sorte, sans secousse, d'une façon lente et uniformément progressive.

C'est généralement dans cette catégorie que doivent être classés ces buveurs honteux dont je vous ai parlé.

Des buveurs c'est certainement la pire espèce. Les voyez-vous, courant le long des mureilles, d'un air préoccupé, fuyant leur quartier, évitant les grandes voies populeuses? Ils savent qu'ils font mal, ils se cachent; là, dans un carrefour, dans un cul-de-sac, est une taverne obscure, peu fréquentée, qu'ils connaissent, car on n'y est pas vu: c'est là qu'ils se glissent, et, y cherchant la table la moins en vue, seuls, sans parler à personne, ils boivent, boivent encore, et se retirent à la tombée de la nuit, veillant à ce qu'on ne les reconnaise pas.

D'autres cachent leur honteuse passion sous les dehors de la sévérité d'allure la plus scrupuleuse: en public, aux repas, devant les leurs mêmes, ils feignent une répulsion extrême pour les spiritueux ils boivent de l'eau, et se font faire violence pour la colorer...

Mais, retiré dans le cabinet de travail, quand la lampe de veillée est allumée, quand les papiers d'affaires sont mis en évidence sur le guéridon, le buveur se dirige vers une resserre cachée et fermée; il en retire avec précaution un flacon renfermant la liqueur dorée, précieux don d'un ami connisseur, la bouteille et le verre sont posés religieusement sur la table, et la dégustation commence; le faux travailleur passe son temps à boire; gorgée par gorgée, petit verre par petit verre, la liqueur vermeille... et...

La lampe de l'homme studieux s'éteint à l'aube, n'étant plus surveillée par le maître, depuis longtemps abruti dans le sommeil et l'engourdissement de l'ivresse.

J'ai connu un cas de ce genre, fort grave surtout par ses conséquences. Un employé supérieur d'une grande administration, cité comme un des hommes les plus sages parmi les sages, s'enivrait tous les soirs, seul dans son cabinet de travail. On l'y trouva un matin mort d'un coup de sang. Il laissait une femme et six enfants. De ces six enfants, deux sont morts poitrinaires, les quatre autres sont renfermés dans les établissements destinés aux aliénés. Il est certain que la dégénéres-

	SORTIES	
10.	Mars, p. Leblanc, sel.	ALLANT A Île-Rouge. Golfe. Île-de-Ré. Bordeaux.
11.	Dadin, c. Delisle, lest.	Bordeaux.
12.	Aimé, c. Blouet, M. V.	Bordeaux.
13.	Adolpheine, c. Gatineau, avec 68,776 morues vertes, pesant 139,555 kil., ch. par MM. Hermenq et Bribes, négociants à Bordeaux.	Bordeaux.
15.	Impératrice, c. Bérest, touchant à la Rochelle, avec 55,152 morues vertes, pesant 98,285 kil., ch. par MM. Hubert frères, armateurs à Saint-Pierre.	Bordeaux.
	<i>Navires expédiés en douane :</i>	
—	Grand-Banc, c. Leprieux, avec 56,034 morues vertes, pesant 133,320 kil., 18 barriques huile de foie de morue, pesant 4,500 kil., ch. par la Cie G ^e transatlantique.	Bordeaux.
—	Espérance, c. Lelandais, avec 48,827 morues vertes, pesant 110,000 kil., 19 fûts huile de morue, pesant 4,800 kil. et 4,000 kil. issues de morue, ch. par M. V. Lefrançois, né- gociant, à Granville.	Bordeaux.
—	Eugénie, c. Douassin, touchant à Saint-Martin, avec 41,047 morues vertes, pesant 104,555 kil. et 20 colis issues de morue, ch. par MM. Beust père et fils, négociants à Granville.	Bordeaux.
16.	Bayonnaise, c. Besnier, avec 46,142 morues vertes, pesant 96,285 kilog.; 16 fûts huile de morue pesant 4,000 kilog.; 1 fût rognes de morue, pesant 200 kilog. et 21 colis issues de morue, pesant 2,200 kilog. ch. par M. V. Lefrançois négociant à Granville.	Bordeaux.
—	Aglacé, c. Fontaine, touchant à l'île de Ré, avec 58,142 morues vertes, pesant 126,800 kilog.; 10 fûts huile de morue, pesant 2,500 kilog. et 25 colis issues de morue, pesant 2,500 kilog. ch. par MM. Beust père et fils.	Bordeaux.
—	Francis, c. Fanouillère, avec 45,924 morues vertes, pesant 118,000 kilog., et 3,000 kilog. issues de morue, ch. par M. Lemoine, né- gociant à Saint-Malo.	Bordeaux.

Navires expédiés pour les lieux de pêche :

8. Comète, p. Lessard,
11. Marie-Joseph, p. Brouard,
12. Amitié, c. Massu,

MORUE.—Presque tous nos pêcheurs nous sont revenus. Le coup de vent du 6 les a chassés des lieux de pêche : ce qui n'améliore guère les résultats d'une campagne déjà si peu fructueuse. Encore arrivent-ils avec des pertes considérables.

D'après les renseignements que nous joignons aux mouvements du port, on voit que pour 108 bâtiments rentrés à la date du 13, 112 chaloupes sont perdues : 59 goëlettes et navires ont abandonné leurs lignes, et 8 ont été obligés de filer leur touée. Enfin 7 hommes de l'équipage de la goëlette la *Désiré* ont disparu sur le banc.

Nous remarquons que les navires qui ont voulu tenir sur le Grand Banc pendant cette pêche, ont obtenu d'assez bons résultats et sans ce malencontreux 6 septembre seraient, sans doute, arrivés à une bonne fin de campagne.

Aux Antilles, les prix n'ont pas autant baissé que le faisaient présumer nos dernières nouvelles de la Guadeloupe ; le trois-mâts *Michel-Emile*, sans atteindre aux mêmes chiffres que l'*Alma*, a pourtant obtenu 28 fr. G. B. et 24.

Dans notre dernière feuille, nous avons parlé de l'avarie du navire *Elisa*, de Montevideo : nous con-

naissions maintenant le sort de ce bâtiment; l'équipage moins ceux qui avaient été envoyés à Saint-Jean de Terre-Neuve, ayant été rapatrié à Saint-Pierre, par le capitaine Raoult, du *Rocabey*, dont suit le rapport :

« Je suis parti de Saint-Pierre, le
« Le 6 septembre, par une latitude de 46° 32' N. et une longitude 55° O., j'ai reçu une tempête qui m'a enlevé mes deux huniers. Le 7 à midi, j'ai eu la connaissance d'un trois-mâts entre deux eaux, et d'un autre, qui a mis son pavillon en berne. M'étant approché, j'ai reconnu le navire *Annie M' Cann* n° 5, de Yarmouth, allant en Europe, qui m'a demandé de prendre dix hommes de l'équipage du navire *Elisa*, de Montevideo, qui venaient d'abandonner leur navire, celui-là même que j'avais vu entre deux eaux. J'ai aussitôt fait la manœuvre nécessaire et j'ai reçu ces naufragés qui sont américains. Ayant mis ma chaloupe à la mer, j'ai envoyé mon second et 6 hommes à bord de l'*Elisa*, qui se trouvait à une petite distance; ils nous ont apporté quatre ou cinq mauvaises voiles et quelques vivres qui ont servi à leur nourriture. . . . Mouillé etc. . . . »

Les dix hommes recueillis par le *Rocabey*, sont :

MM. William Cobbs, capitaine.
Henry William's lieutenant.
James Ballot, maître d'équipage
Laurence Coe, matelot.
Gamon Johnson, dito.
Richard Purdue, dito.
Charles Thomas, dito.
Thomas William's dito.
James Smith, dito.
Charles Jackson, dito.

Comme on s'en souvient, quatre hommes et le second avaient été expédiés à Saint-Jean. Ont-ils pu échapper à l'ouragan du 6 qui, paraît-il, aurait ravagé la côte S. E. de Terre-Neuve et s'y serait fait sentir assez violemment pour arracher jusqu'aux arbres ? c'est ce que nous ne savons encore.

A. P.

AVIS & ANNONCES

AVIS.

La Compagnie New-York, Newfoundland et London Telegraph a l'honneur d'aviser le public que depuis le premier septembre, le coût des dépêches simples pour l'Europe a été réduit à 86 francs 30 centimes au lieu de 139 francs 20 centimes.

L'Agent de la Compagnie aux îles St-Pierre et Miquelon,

H. S. STEPHENSON.

VENTE PUBLIQUE
AUX ENCHÈRES,
D'une maison et d'un terrain
appartenant à des mineurs
sis à Saint-Pierre
rue Bisson.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu d'une délibération du conseil

de famille des mineurs Griffon (Emmanuel), en date du 24 août 1868, homologuée par arrêt du conseil d'appel des îles Saint-Pierre et Miquelon, en date du 8 septembre suivant;

A la requête de dame veuve Griffon, tutrice de ses enfants mineurs, il sera procédé le samedi 26 septembre courant, à une heure après-midi en la salle d'audience du tribunal de première instance et par le ministère du Notaire de la colonie, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une maison et d'un terrain sis à Saint-Pierre, rue Bisson, appartenant tant à la requérante qu'auxdits mineurs et tenant du nord aux sieurs Lapaix et Gravé (Jean); du sud à Legac et Richard, d'ouest à Deschamps et d'est à la rue Bisson.

Mise à prix fixée par l'arrêt. . . . 2,500 fr.

L'adjudication de l'immeuble dont la désignation précède aura lieu au jour, heure et lieu ci-dessus indiqués et conformément aux conditions du cahier des charges déposé en l'étude du Notaire de la colonie, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Saint-Pierre, le 12 septembre 1868

Le Notaire,
C. SALOMON.

VENTE PUBLIQUE

AUX ENCHÈRES

De la goëlette Betzy

avec tout son armement de pêche.

Samedi prochain 19 septembre courant, à 2 heures après-midi, sur le quai La Roncière, il sera procédé à la requête du sieur Ariste Dagord, et par le ministère du Notaire sous-signé, à la vente publique, aux enchères, de la goëlette de pêche *Betzy*, avec tout son armement. L'inventaire de l'armement sera, avant la vente, communiqué par le Notaire soussigné, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

La moitié du prix d'adjudication devra être payée comptant en espèces ou traites sur France acceptées; l'autre moitié au premier janvier prochain, en fournissant des garanties.

Cinq pour cent en sus des enchères payables comptant.

Saint-Pierre, le 16 septembre 1868.

Le Notaire,
C. SALOMON.

A VENDRE

Une maison et un jardin, situés rue des Bains.

Facilités de paiement.

S'adresser, pour traiter, à M^e Elphège, propriétaire.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 26 août au 8 septembre 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum.	minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.						
26	762	759	17 0	17 5	19 0	16 0	S.-O.	Petite Brise.	Très-Nuageux.	Brume toute la journée.
27	756	758	16 0	14 5	17 0	11 5	N.-O.	Jolie brise.	Nuageux.	—
28	765	765	12 5	14 5	17 5	10 5	N.-O.-O.	Idem.	Peu nuageux.	—
29	760	760	15 5	17 0	18 0	13 0	O.	Idem.	Nuageux.	—
30	757	756	16 5	17 8	18 0	15 0	S.-O.	Petite brise.	Très-nuageux.	Eclairs, tonnerre et pl. torrentielle à 9 h. du s.
31	758	762	17 0	15 0	18 0	13 0	N.-O.-N.-E	Jolie brise.	Nuageux.	Brume dans la soirée.
1	763	759	14 5	15 5	16 0	13 0	S.-E.	Petite brise.	Très-nuageux.	—
2	752	755	17 0	14 0	18 0	11 5	O.-N.	Jolie brise.	Nuageux.	—
3	763	763	14 0	14 0	16 0	10 5	N.-O.	Idem.	Très-nuageux.	Pluie à 6 heures du matin.
4	767	767	13 5	15 5	16 0	12 0	S.-O.	Petite brise.	Idem.	Halo lunaire. — Aurore le soir.
5	766	763	16 8	16 6	18 0	14 5	S.-E.-N.-O.	Brise fraîche.	Nuageux.	Aurore le soir.
6	756	750	15 5	14 0	16 0	13 0	E.-S.-O.	Petite brise.	Très-nuageux.	Pl. dans la journée. — Aurore le soir.
7	759	760	17 0	16 8	18 0	15 0	O.	Idem.	Nuageux.	—
8	759	758	15 0	15 0	15 5	14 0	Entièrement couvert.	Entièrement couvert.	Pluie et brume toute la journée.	—